



Mars 2022 • Vol. 12 no.1



illage'Oies

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JOACHIM



CRÉDIT PHOTO : DÉRICK TREMBLAY



s o m m a i r e

Dates & bottin . 1

Mot du maire . 2

Finances & gestion des déchets . 3

Offres d'emploi . 4-5

Centre aquatique & Festival de l'Oie des
neiges . 5

Loisirs . 6-7

Association bénévole Côte-de-Beaupré . 8

Urbanisme . 9-10

Mag 9, PLUmoblie & Paroisse . Couverture

D a t e s à r e t e n i r

Mars

31 : Versement taxes municipales

Avril

1 : Début de l'horaire d'été de l'écocentre

14 : Collecte des encombrants (monstres)

15-18 : Hôtel de Ville fermée

16-17 : Pâques à la Grande Ferme

19 : Début des inscriptions pour le camp d'été

Mai

1 : Date limite pour retirer les abris d'hiver et les clôtures à neige

20 : Collecte des feuilles mortes et résidus verts

23 : Date limite pour les inscriptions au camp d'été

23 : Hôtel de Ville fermée

31 : Versement taxes municipales

Juin

21 : Prochaine édition du Village'Oies



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À VENIR

4 AVRIL / 2 MAI / 6 JUIN

Veuillez prendre note qu'il est à nouveau possible de participer aux séances du conseil municipal. La salle du conseil se trouve au 172 rue de l'Église.

N u m é r o s i m p o r t a n t s

Hôtel de Ville de Saint-Joachim :418 827 3755

Bureau de poste de Saint-Joachim :418 827 4105

Presbytère de Saint-Joachim :418 827 4020

École primaire La Pionnière :418 821 8086

École secondaire Mont-Saint-Anne : ... 418 821 8053

Bibliothèque La Plume d'Oie :418 827 8493

Réserve faunique Cap-Tourmente :418 827 4591

Ressource familiale Côte-de-Beaupré : 418 827 4625

La Grande Ferme :418 827 4608

Canyon Sainte-Anne :418 827 4057

Service d'urgence (ambulance,
police et pompier) : 9 1 1

Info-Santé : 8 1 1

Centre antipoison 1 800 463 5060

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré
418 827 3726

CLSC Orléans
418 827 5241



MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Mars est un mois heureux! Les journées s'allongent et laissent présager le printemps et la renaissance. Enfin! D'ici quelques jours, la plupart des mesures seront levées! Il s'agit d'une étape très importante, et nous pouvons être fiers de tous les efforts collectifs pour en arriver là. À ce titre, il nous est désormais possible d'accueillir nos citoyens aux séances du conseil municipal. J'en profite donc pour vous y inviter dès 20h00 tous les 1^{er} lundis du mois à notre hôtel de ville.

Comme vous avez pu le constater dernièrement par l'envoi du document explicatif sur le budget 2022, le conseil a adopté, lors d'une séance extraordinaire le 10 janvier dernier, un budget équilibré 2022 totalisant 2,7 M\$. La municipalité n'échappe malheureusement pas à l'inflation et cette année. Avec l'IPC de 5.1% en janvier, cela nous impose également de tempérer les dépenses afin de pouvoir continuer à payer nos fournisseurs tout en offrant les mêmes services à nos citoyens.

Malgré tout, vous avez pu constater récemment, par la réception de vos comptes de taxes, que nous avons dû diminuer la taxe foncière de 1¢ au 100\$ d'évaluation afin de limiter des hausses majeures. Différents facteurs interfèrent depuis deux ans, faisant grimper les prix de nombreux biens. Ainsi le budget 2022 présente un ajustement du compte de taxes moyen de 3% qui reflète la réalité de Saint-Joachim dans un contexte où l'inflation est à son plus haut depuis longtemps.

Malgré tout, pour le bénéfice des citoyens, certains travaux auront lieu encore cette année. Une fois de plus, pour la plupart, ils sont rendus possibles grâce à des aides financières que la Municipalité soutire d'année en année. En 2022, nous comptons poursuivre le rajeunissement de notre image et des communications! Dernièrement, la compagnie Kamax Inc. a été mandatée pour remplacer les enseignes de rues où l'oie des neiges brillera une fois de plus à notre image. À l'entrée du village, le panneau d'affichage numérique sera modernisé afin qu'il offre une meilleure définition en étant plus coloré et nous permette de mieux vous informer sur votre municipalité.

Quant aux travaux en voirie, nous comptons améliorer la chaussée d'un tronçon du chemin Trait-Carré.

Sur une note plus réjouissante, c'est dans une ambiance magique que la soirée patinage aux flambeaux du 19 février dernier a été un éblouissant succès! C'est grâce au travail de Mme Élise Vadnais, notre coordonnatrice aux loisirs, appuyée par le comité aux loisirs et nos employés aux travaux publics, que cette fête a eu lieu et que notre communauté a pu festoyer au rythme de la musique et des feux d'artifice! Je suis fier de constater que nos citoyens s'impliquent et participent toujours en grand nombre aux différents événements qui se déroulent chez nous.

Que ce soit le tour du Cap-Tourmente, le championnat québécois cycliste espoir 2022, le retour du festival de l'oie des neiges ou toutes les autres activités organisées par la municipalité, je vous assure que les festivités promettent d'être haute en couleur sur l'ensemble du territoire! Nous avons hâte d'entrer en contact avec vous tous et toutes en 2022!

Finalement, nous gardons fermement le souci d'appuyer et d'encourager les organismes bénévoles de notre territoire pour leur participation à l'amélioration et à l'essor des services offerts. J'adresse à tous ces gens de cœur un merci sincère pour leur engagement.

Enfin, le printemps ressemblera enfin à la vraie vie et nous permettra de profiter pleinement de nos nombreux espaces verts ainsi que de tous les avantages qu'offre Saint-Joachim.

Bon printemps et au plaisir de vous croiser!

Mario Langevin
Maire de Saint-Joachim



FINANCES & TAXATIONS

TAXES MUNICIPALES : RAPPEL DE VERSEMENTS

- 31 mars
- 31 mai
- 28 juillet
- 27 septembre



N'hésitez pas à nous
contacter pour plus de
renseignements

(418) 827 - 3755 #104

finances@saintjoachinm.qc.ca

PAIEMENT EN LIGNE PAR VOTRE INSTITUTION BANCAIRE

C'est une solution rapide et avantageuse qui remplace l'argent et les chèques. Vous pouvez aussi identifier la municipalité comme fournisseur sur votre plateforme bancaire, lors de vos paiements électroniques.

(Inscrivez le numéro de référence qui apparaît sur le compte, sans les traits d'union)

Institutions financières participantes :



BANQUE
NATIONALE



Banque Scotia



BANQUE
LAURENTIENNE



GESTION DES DÉCHETS

03 / MARS

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

04 / AVRIL

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

05 / MAI

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



ORDURES (Bacs roulants)
ORDURES (Conteneurs)



MATIÈRES RECYCLABLES (Bacs roulants)
MATIÈRES RECYCLABLES (Conteneurs)



SAPINS DE NOËL



FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS*



ENCOMBRANTS (Monstres)



ÉCOCENTRE*

OFFRES D'EMPLOI

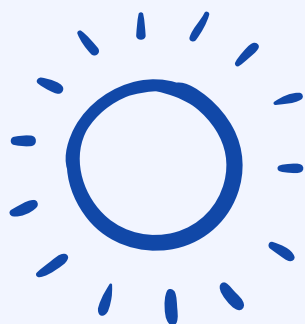
Camp de jour Beupré /
Saint-Joachim



MONITEUR-ACCOMPAGNATEUR

En tant que moniteur-accompagnateur, tu t'assureras notamment :

- De permettre à l'enfant de vivre l'activité avec plaisir, et ce, de façon accueillante et sécuritaire.
- De modifier une activité pour qu'elle soit bien adaptée aux besoins de l'enfant.
- De travailler en collaboration avec les parents de l'enfant et l'équipe de moniteurs du camp de jour.
- De travailler en support au camp de jour (animation, sorties, préparation d'activités, etc.).



MONITEUR-SERVICE DE GARDE

En tant que moniteur au service de garde, tu t'assureras notamment :

- De veiller à la sécurité et de répondre aux besoins des enfants du service de garde
- De planifier, d'organiser et d'animer toutes les activités du service de garde
- De travailler en collaboration avec toute l'équipe de moniteurs du camp de jour
- D'être dynamique et d'agir en tant que modèle pour les jeunes

MONITEUR-CAMP DE JOUR

En tant que moniteur, tu t'assureras notamment :

- De veiller à la sécurité et de répondre aux besoins des enfants de ton groupe
- De planifier, d'organiser et d'animer toutes les activités pour ton groupe
- De travailler en collaboration avec toute l'équipe de moniteurs du camp de jour
- D'être dynamique et d'agir en tant que modèle pour les jeunes



Pour postuler, envoyez votre c.v à l'adresse suivante :

Ville de Beupré / Mme. Josianne Gagnon
10 995, rue des Montagnards, Beupré, G0A 1E0
(418) 827-4541

Courriel : josianne.gagnon@villedebeaupre.com

* DATE LIMITE POUR POSTULER : 16 MARS 2022 16H *



*** Date limite pour postuler : 25 mars 2022 à 18 h*.**

Les principales responsabilités du pompier consistent à répondre aux appels d'urgence, à effectuer des tâches d'inspection et d'entretien de la caserne, des appareils et du matériel requis par sa fonction ainsi que de participer activement aux exercices d'entraînement, de formation et de prévention. La personne choisie devra également adhérer pleinement à la vision et aux valeurs du service de sécurité incendie.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

Les candidats recherchés doivent :

- Être âgés d'au moins 18 ans et, à l'embauche, avoir son lieu de résidence principale à une distance compatible de la caserne avec les délais de réponse visant à assurer un service adéquat aux citoyens;
- Posséder une formation en sécurité incendie
Pompier-I ou s'engager à suivre cette formation, selon les modalités et les délais prévus par le Service de sécurité incendie. Une formation déjà complétée pour exercer comme pompier sera considérée comme un atout;
- Être en bonne condition physique et s'engager à le rester, répondre au questionnaire médical préemploi et être disposé à se soumettre à un examen médical;
- Avoir une bonne disponibilité, de jour et de nuit;
- Une disponibilité de jour (7 h à 17 h) sera considérée un atout prioritaire;

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Date entrée en fonction :
12 avril 2022

Salaire : Selon la convention collective du Service de sécurité incendie

Statut de l'emploi : Occasionnel - Temps partiel

PERSONNE RESSOURCE

Direction incendie

Courriel :

incendie@villedebeaupre.com

Téléphone : 418 827-4541

DES NOUVELLES DU CENTRE AQUATIQUE & DU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES



- CENTRE AQUATIQUE : ENTRE FLEUVE ET MONTAGNES -

Le nom du centre aquatique "Entre fleuve et montagnes" a été trouvé grâce à un concours présenté aux citoyens de Beaupré, Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Joachim.

Le centre aquatique comprend deux bassins, un de 4 couloirs 25 mètres et un de 149m2.

La date d'ouverture reste à déterminer en fonction des travaux et de l'accessibilité des matériaux. Les trois municipalités participantes ont grand espoir d'inaugurer le centre ce printemps.

ENFIN, le retour du FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES !

Trois dates à ajouter à votre agenda dès maintenant :

- Omnium de golf, samedi 11 juin au club de golf Le St-Ferréol
- Défi Stadaconé (gala de boxe), vendredi 17 juin à l'Aréna Côte-de-Beaupré
- Le Festival, 7, 8, 9, 10 octobre 2022

Plusieurs nouveautés et surprises vous y attendent !
Participez en grand nombre !



LOISIRS ET ÉVÈNEMENTS

PATINAGE AUX FLAMBEAUX

Le patinage aux flambeaux de Saint-Joachim qui a eu lieu le 19 février dernier fut un succès. Plusieurs familles ont bravé la neige et sont venues profiter de l'ambiance festive pour patiner et glisser.

Ils ont eu droit à une délicieuse tire d'érable sur place grâce à Sylvie Lachance et Marcel Boivin et ont terminé la soirée avec des feux d'artifice grâce à Olivier Côté.

Merci à tous les participants et aux précieux bénévoles.



Crédit photo : Dérick Tremblay

CONCOURS CRÉATION DES NEIGES 2022

Durant tout le mois de février, les citoyens de Saint-Joachim étaient invités à faire preuve de créativité en fabriquant une sculpture de neige. Félicitation à tous les participants! L'originalité et la persévérance étaient au rendez-vous!

ARTISTE EN HERBE David, Théo, Simon, William et papa Raymond	INGÉNIEUR EN HERBE Cléo et Simon	
COUP DE COEUR MUNICIPAL Nancy	COUP DE COEUR DU PUBLIC Marc, Jeannine, Dominic, Ophélie et Béatrice	PRIX DE PARTICIPATION Alex et Hugo



CHASSE AU TRESOR À LA GRANDE FERME

Cette année encore, la Grande Ferme organise sa chasse au trésor.

N'hésitez plus, venez chez nous partager un moment en famille !

Amenez votre bonne humeur, votre curiosité et votre envie de découverte !

Au programme : chasse au trésor, rigolade, pleins de gourmandises et atelier de décoration d'œufs artistiques pour les plus créatifs.

Destiné aux enfants de 2 à 12 ans – Inscription à partir du 16 mars via notre site web dans la section événements.

Nous avons tous hâte de vous retrouver !!

CAMP DE JOUR INTERMUNICIPAL BEAUPRÉ & SAINT-JOACHIM



- DU 27 JUIN AU 12 AOÛT -

inscriptions du mardi 19 avril 9 h au 23 mai 23 h 59.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Les formulaires d'évaluation des besoins de l'enfant pour le Programme d'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers est maintenant disponible.

Nous vous invitons à demander le formulaire auprès de la Municipalité afin de vous familiariser avec les objectifs et la nature exacte du service offert.

Vous désirez faire une demande d'accompagnement pour l'été 2022, communiquez avec nous pour recevoir le formulaire d'évaluation.

Veuillez noter qu'il y a eu des modifications au formulaire et qu'une section doit maintenant être remplie uniquement par un intervenant.

Le principe du premier formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant arrivé, premier servi s'appliquera pour l'octroi du service.

DATE LIMITE POUR RETOURNÉ LE FORMULAIRE :
31 MARS 16 H

Maintien à domicile



Offrez-vous la popote roulante

Consultez notre menu



11 025, Boulevard Sainte-Anne,
local 7
Beaupré, Québec G0A 1E0

418 827-8780

www.associationbenevolecb.com

Heures d'ouvertures:
Du lundi au vendredi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Proches aidants



Besoin de répit?

La Maisonnée

Les mardis de
9 h 00 à 15 h 00

Réservez au

418 827-8780, # 104

Nouveau

QUARTIER GÉNÉRAL

Ma vie ^{sur la} Côte

ainés en action

Des initiatives prises par et pour les aînés

café des aînés

Des rencontres animées à l'Association Bénévole

café mobile

Des rencontres animées près de chez vous

Ma vie ^{sur la} Côte Un milieu riche pour les personnes aînées!

Le grand mouvement de bienveillance

Citoyens de coeur recherchés
pour rendre visite à des personnes aînées qui en ont fait la demande.

Contactez-nous
418-827-8780 poste 107



Propriétaire d'installation septique?

Une fosse septique nécessite un entretien régulier. Un mauvais entretien d'une installation septique peut engendrer de multiples conséquences pour l'environnement et la population, telles que la contamination de la nappe phréatique et des puits artésiens ainsi que la détérioration de la santé des cours d'eau.

Pour ces raisons, il faut donc vidanger périodiquement la fosse septique. Si celle-ci n'est pas vidangée, les solides finiront par être transportés dans le système de drainage et rendront celui-ci totalement inefficace. Il est important de vidanger la fosse septique selon les exigences requises afin d'éviter ce genre de problème.

Pour les résidences ou bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau d'égout, la Municipalité a mandaté l'entreprise Sani-Orléans Inc. pour effectuer les vidanges d'installations septiques de son territoire.

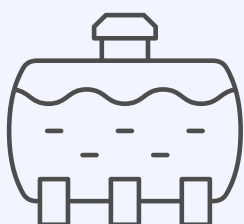
Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans et une fois tous les quatre (4) ans lorsqu'elle est utilisée d'une façon saisonnière.

Notez que lors de la vidange, votre présence n'est pas requise et qu'aucune prise de rendez-vous n'est possible.

Afin d'assurer un bon déroulement lors de la visite du camion de vidange:

- Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard en prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que le vidangeur puisse le soulever facilement. Laisser le couvercle sur la fosse.
- Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. Si vous possédez plus d'une fosse, veuillez identifier clairement toutes les fosses à vidanger.
- Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, la débarrer et l'ouvrir.
- Afin d'éviter les erreurs, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique.

À retenir !



- Nous communiquerons par voie postale avec les propriétaires d'installations septiques qui seront vidangées cet été;
- Cette année, la vidange aura lieu à la fin de l'été (fin juillet, août);
 - Le coût de la vidange est facturé sur votre compte de taxes;
 - Pour toutes vidanges supplémentaires, le propriétaire doit communiquer directement avec l'entrepreneur de son choix, et le montant lui sera facturé directement.



URBANISME

(S U I T E)

Rappel pour les demandes de permis

La Municipalité tient à rappeler à ses citoyens l'importance et la nécessité de respecter la réglementation d'urbanisme lors de projet visant leur propriété. Pour ce faire, il est fortement recommandé de contacter le service d'urbanisme avant d'entreprendre des travaux afin de vous assurer de leur conformité et d'obtenir les autorisations nécessaires s'il y a lieu.

Selon le Règlement relatif aux permis et certificats, le propriétaire se doit, avant d'entreprendre tous travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation, avoir obtenu, du fonctionnaire désigné, le permis ou certificat d'autorisation requis.

Notez qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant l'émission du permis ou certificat d'autorisation requis.

Afin d'obtenir un permis, une demande doit être déposée au bureau du fonctionnaire désigné et celle-ci doit être accompagnée des plans et documents requis par les règlements d'urbanisme.

Compte tenu des délais administratifs reliés au traitement d'une demande de permis, la Municipalité vous encourage à planifier vos travaux à l'avance.

Pour faire une demande de permis ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le service d'urbanisme au

418-827-3755 ou
par courriel à
urbanisme@saintjoachim.qc.ca

Merci de votre collaboration.

La fin de l'hiver approche !

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones, sur un terrain où un bâtiment principal est implanté, et ce, du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante.

Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire. Ils doivent se situer à une distance minimale de 1,5 m de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée. La hauteur maximum pour un abri d'hiver est de 3 m et il ne doit pas excéder la superficie de 20 mètres carrés.

Enfin, les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armé et translucide ou de panneaux de bois peints.

Réglementation relative aux chiens

Tout gardien d'un chien, qu'il soit propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité, doit obligatoirement se conformer à la réglementation relative aux chiens.

Obtention d'une licence



Toute personne qui possède un chien doit se procurer une licence auprès de la Municipalité. La licence est payable annuellement et est valide pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les frais des années subséquentes, dont le montant est déterminé annuellement, sont prélevés au compte de taxe.

Dispositif de retenue



À l'extérieur des limites de la propriété de son gardien, tout chien doit obligatoirement être retenu par une laisse ou autre dispositif similaire. Il est défendu de laisser un chien errer à l'extérieur de la propriété du gardien. De plus, lorsque le chien se trouve sur la propriété du gardien, ce dernier doit y être présent pour assurer son plein contrôle sur le chien ou mettre en place dispositif de retenue (p. ex. clôture, attache, etc.)

Propreté des lieux publics et privés



Tout gardien d'un chien doit enlever et nettoyer immédiatement les matières fécales de son chien sur une propriété publique ou privée. Le fait de laisser ou de tolérer de telles matières fécales sur son propre terrain constitue également une nuisance et est prohibé.

Aboiements proscrits



Tout hurlement d'animaux ou aboiement susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la Municipalité constitue une nuisance et est prohibé. En cas de difficulté à maintenir votre chien silencieux, nous vous suggérons de demander conseil auprès d'une animalerie, d'une clinique vétérinaire ou d'un éducateur canin.

Nombre de chiens maximum



Il est interdit de garder plus de deux chiens par unité d'occupation. Le gardien d'une chienne qui accouche doit, dans les 90 jours de l'accouchement, disposer des chiots afin de se conformer à la réglementation.

Créé afin d'établir le contenu éditorial qu'aura Le Mag 9, le comité consultatif de rédaction est composé de :

- Mme Béatrice Pauly, responsable du greffe et des communications à la MRC de La Côte-de-Beaupré ;
- Mme Isabelle Tremblay, adjointe à la direction et agente de liaison pour Développement Côte-de-Beaupré ;
- Mme Lise Buteau, directrice générale adjointe de Développement Côte-de-Beaupré ;
- Mme Marie-Ève Lachance, directrice générale de l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré ;
- Mme Nathalie Duclos, directrice générale d'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré ;
- Mme Yanina Kapoustin, rédactrice et résidente de Boischatel ;
- Mme Marie Julie Paradis, présidente MJP Communication, à l'origine de la création de ce magazine.

Tout annonceur intéressé à participer à cette première édition est invité à rapidement faire parvenir un courriel à info@lemag9.com afin d'obtenir plus d'informations.



Un nouveau magazine pour la région !

Imprimé 2 fois par année en 20 000 copies, il aura pour objectif de créer une fierté, un rapprochement entre les municipalités, une liaison entre chaque "coin" de la Côte, une façon également d'augmenter l'achat local en faisant découvrir ou redécouvrir les commerçants d'ici et bien sûr, de faire rayonner la Côte-de-Beaupré.

Le Mag 9, le nouveau magazine de la Côte-de-Beaupré, verra le jour en juin prochain, avec un contenu riche étalé sur 68 pages couleurs. Avec des sujets comme la jeunesse, la décoration, la culture, la famille, les restos, les activités sportives, le 3^e âge, l'entrepre-

neurial et la mode, tous les membres de la famille y trouveront assurément un intérêt.

Avec le soutien de la MRC de La Côte-de-Beaupré, Le Mag 9, sera distribué gratuitement de la façon suivante : 14 000 copies dans les boîtes postales des foyers de la Côte-de-Beaupré et 6 000 autres copies dans divers points stratégiques du territoire et à l'extérieur de la région. Une page Facebook et une édition virtuelle seront également créées pour offrir une visibilité supplémentaire.

Suivez la page Facebook du magazine Le Mag 9 !



Nature et culture en harmonie !

PLUmobi)e

Transport GRATUIT

sur votre réseau PLUmobilite de la Côte-de-Beaupré

Toute l'année 2022

Pour information et réservation :

418 827-8484 plumobile.ca

PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE

Aidez-nous... par votre don, si minime soit-il.

La précarité financière a atteint de plein fouet nos milieux en raison de la fermeture de nos lieux de culte du 23 décembre 2021 au 6 février 2022. Nous souhaitons rappeler aux donateurs habituels et occasionnels l'importance de poursuivre leurs contributions, dans le respect de leur propre situation. |

Si vous désirez faire un don à votre communauté locale, faites-le soit :

- par envoi postal à l'adresse suivante (**Presbytère de St-Joachim 165, rue de l'Église, St-Joachim, QC G0A 3X0**) en faisant votre chèque au nom de : **Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France**
- soit via notre site internet www.paroissendnf.org en cliquez sous l'onglet **FAIRE UN DON**
- ou encore en communiquant avec le bureau du secrétariat avec Lucie Crépault au **581-984-9343**.

Votre don sera remis à votre communauté chrétienne.

Merci à l'avance pour votre soutien et votre générosité.



N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information que vous aimeriez connaître concernant la vie de nos communautés chrétiennes à l'adresse courriel suivante

secretariatpndnf@videotron.ca

Jacques Fortin, curé

Lucien Vézina, président de l'assemblée de Fabrique.

www.paroissendnf.org